



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

QUE le conseil municipal, lors de l'assemblée régulière tenue le 2 août 2011, a adopté le Règlement suivant :

**« Règlement numéro 10470-2011 décrétant un emprunt de 1 568 000 \$
concernant des travaux de réfection de la station de pompage principale et des
étangs aérés »**

QUE ledit Règlement a reçu toutes les approbations requises selon la loi.

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 27 septembre 2011

Jacques Arsenault
Greffier